

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 14201

Numéro SIREN : 523 548 766

Nom ou dénomination : Sépia

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2018 sous le numéro de dépôt 57741



20180577412017

DATE DEPOT : 12/07/2018

N° DE DEPOT : 57741

N° GESTION : 2010814201

N° SIREN : 523548766

DENOMINATION : Sépla

ADRESSE : 89 boulevard Haussmann 75008 Paris

MILLESIME : 2017

Greffier du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
17 JUIN 2018
Sous le n° : 57747

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

SEPIA

Société par actions simplifiée au capital de 15.861.600 euros
Siège Social : 89 boulevard Haussmann, 75008 PARIS
523 548 766 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2018

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

[Affectation du résultat]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Président, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de (192 778,63) euros au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte des distributions de dividendes au cours des trois exercices précédents.

2014	2015	2016
NEANT	NEANT	NEANT

A toutes fins utiles, il est précisé que, lorsqu'il est versé à des associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, le dividende est mis en paiement après application à la source, sur son montant brut, du prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30%. Ce PFU est libératoire de l'impôt sur le revenu, sauf option exercée pour l'assujettissement de l'ensemble des revenus mobiliers et plus-values entrant dans le champ d'application du PFU. Si cette option est exercée, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3.2° du Code général des impôts.

RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION

[Affectation du résultat]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Président, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de (192 778,63) euros au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte des distributions de dividendes au cours des trois exercices précédents.

2014	2015	2016
NEANT	NEANT	NEANT

A toutes fins utiles, il est précisé que, lorsqu'il est versé à des associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, le dividende est mis en paiement après application à la source, sur son montant brut, du prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30%. Ce PFU est libératoire de l'impôt sur le revenu, sauf option exercée pour l'assujettissement de l'ensemble des revenus mobiliers et plus-values entrant dans le champ d'application du PFU. Si cette option est exercée, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3.2° du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote

SEPIA
Société par Actions Simplifiée
Paris

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2017**



Aux Associés
SEPIA
Société par Actions Simplifiée
89, boulevard Haussmann
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **SEPIA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage selon les modalités décrites dans la note « 1. Participations » de l'annexe.

Mes travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

J'ai procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 mai 2018

Le Commissaire aux comptes :



Philippe BLIN

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Désignation : SEPA
 Adresse : 89 Boulevard Haussmann 75008 PARIS
 N°SRET : 52354876600014

Durée N : 12
 Durée N-1 : 12

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé I	AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	AB	AC		
Frais de développement	CX	CQ		
Concessions, brevets, droits similaires	AF	AG		
Fonds commercial (1)	AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
Avances, acomptes immob. incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	AN	AO		
Constructions	AP	AQ		
Installations techniq., matériel, outillage	AR	AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations par mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV	15 311 450,64	15 469 373,64
Créances rattachées à participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières	BH	BI		
TOTAL II	BJ	BK	15 311 450,64	15 469 373,64
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
En-cours de production de biens	BN	BO		
En-cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
Marchandises	BT	BU		
Avances, acomptes versés/commandes	BV	BW		
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés (3)	BX	BY		
Autres créances (3)	BZ	CA		
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	CD	CE	4 573 439,94	4 746 802,46
(dt actions propres)				
Disponibilités	CF	CG	286 550,21	35 151,22
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI		
TOTAL III	CJ	CK	4 859 990,15	4 781 953,68
Frais émission d'emprunts à étaler	IV	CW		
Primes rembours des obligations	V	CM		
Ecart de conversion actif	VI	CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	20 171 440,79	20 251 327,32
Renvois: (1) droit bail N-1	(2) Part -1an immo.fin. N-1	CP	(3) Part à + 1 an [CR] N-1	
Clause réserv. propr. Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation : SEPIA

Rubriques		31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé : 15 861 600,00)	DA	15 861 600,00	15 861 600,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	155,07	155,07
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)	DC		
Réserve légale (3)	DD	223 350,51	223 350,51
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours B1)	DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. EJ)	DG		
Report à nouveau	DH	1 883 543,76	2 078 179,47
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(192 778,63)	(194 635,71)
Subventions d'investissements	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL I	DL	17 775 870,71	17 968 649,34
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL III	DR		
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	22 484,12	12 289,31
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs E)	DV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	60 178,24	50 686,26
Dettes fiscales et sociales	DY	33 411,17	28 375,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	2 279 496,55	2 191 327,29
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL IV	EC	2 395 570,08	2 282 677,98
Ecart de conversion passif	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	20 171 440,79	20 251 327,32
Renvois			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont	1D		
- Ecart de réévaluation libre	1E		
- Réserve de réévaluation (1976)	1F		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EG	2 395 570,08	2 282 677,98
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an	EH		12 289,00
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP (balo)			
Dettes à plus d'un an (balo)			
Dettes à moins d'un an (balo)			

Désignation : SEPIA

Rubriques	France		Exportation			31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
Production - biens	FD		FE		FF		
ventue - services	FG		FH		FI		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FJ		FK		FL		
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP		
Autres produits (1) (11)					FQ	576,12	576,09
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)				I	FR	576,12	576,09
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					FU		
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	72 680,15	61 253,45
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	3 748,03	1 846,80
Salaires et traitements					FY	38 750,16	25 783,60
Charges sociales (10)					FZ	16 224,41	10 729,40
DOTATIONS D'EXPLOITATION							
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements					GA		
- dotations aux provisions					GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)				II	GF	131 402,75	99 613,25
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(130 826,63)	(99 037,16)
OPERATIONS EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée				III	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré				IV	GI		
PRODUITS FINANCIERS							
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	153 271,01	213 443,57
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				V	GP	153 271,01	213 443,57
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	190 946,38	287 095,00
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 906,99	12 163,12
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	344,64	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES				VI	GU	199 198,01	299 258,12
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(45 927,00)	(85 814,55)
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(176 753,63)	(184 851,71)

ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2017

1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODE COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 5/06/2014 relatif au Plan Comptable Général amendé par le règlement ANC 2015-06 du 23/11/2015 et 2016-07 du 26/12/16 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les méthodes d'évaluation sont restées inchangées par rapport aux exercices précédents.

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Aucune réévaluation n'a été pratiquée. Les amortissements linéaires ont été considérés comme des amortissements économiquement justifiés.

2 - NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT**NOTE 1 - PARTICIPATIONS**

Ce poste comprend les titres de participation détenus dans les sociétés ci-dessous, évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur nette si cette dernière est inférieure.

La valeur nette des titres correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net ré estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

	Valeur brute	Valeur nette	Capital	Réserves	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos
SOLMA	15.821.755	15.173.735	29.621.698	2.895.425	47.15%	-334.941
INDRECO	137.716	137.716	368.927	23.769.087	0.51%	-602.550
TOTAL	15.959.471	15.311.451				

NOTE 2 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les intérêts courus s'élèvent à la somme de 285.522 € au 31 décembre 2017.

Désignation : SEPIA

Clôture au : 31/12/2017

CADREA - IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations, apports, virements
Frais établissement et de développpt	CZ	D8	D9
Autres postes immob. incorporelles	KD	KE	KF
Terrains	KG	KH	KI
- sur sol propre	KJ	KK	KL
Constructions - sur sol d'autrui	KM	KN	KO
- install.générales	KP	KQ	KR
Install.techn.,mat.,outillage indust.	KS	KT	KU
- installations générales, agencmts, aménag.	KV	KW	KX
Autres immob. - matériel de transport	KY	KZ	LA
corporelles - matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	LC	LD
- emballages récupérables et divers	LE	LF	LG
Immobilisations corporelles en cours	LH	LI	LJ
Avances et acomptes	LK	LL	LM
TOTAL III	LN	LO	LP
Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T
Autres participations	8U	8V	8W
Autres titres immobilisés	1P	1R	1S
Prêts et autres immobilisations financières	1T	1U	1V
TOTAL IV	LQ	LR	LS
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	OG	OH	OJ

CADRE B - IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale : Valeur d'origine Immob. fin d'exercice
		par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
Frais établissement et développpt Tot. I	IN		CO	D0	D7
Autres postes immo.incorporelles Tot. II	IO		LV	LW	1X
Terrains	IP		LX	LY	LZ
- sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
Constructions - sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
- install.général., agenc	IS		MG	MH	MI
Install.techn.,matériel,outillage indust.	IT		MJ	MK	ML
- install.général., agenc	IU		MM	MN	MO
Autres immob. - matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
corporelles - mat.bureau, inf., mob.	IW		MS	MT	MU
- emballages récupér.	IX		MV	MW	MX
Immobilis. corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
TOTAL III	IY		NG	NH	NI
Participations par mise en équivalence	IZ		OU	M7	OW
Autres participations	IO		OX	OY	OZ
Autres titres immobilisés	II		2B	2C	2D
Prêts et autres immobilis. financières	I2		2E	2F	2G
TOTAL IV	I3		NJ	NK	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4		OK	OL	OM

Désignation : SEPIA

Clôture au : 31/12/2017

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Prov. gisements miniers, pétroliers	3T	TA	TB	TC
Prov. pour investissement	3U	TD	TE	TF
Prov. pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majoration except. 30%	D3	D4	D5	D6
Prov. pour prêts d'installation	U	K	L	M
Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Prov. pour litiges	4A	4B	4C	4D
Prov. pour garanties clients	4E	4F	4G	4H
Prov. pertes marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Prov. pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Prov. pensions, obligations simil.	4X	4Y	4Z	5A
Prov. pour impôts	5B	5C	5D	5E
Prov. pour renouvellement immo.	5F	5H	5J	5K
Prov. pour gros entretien et revi.	EO	EP	EQ	ER
Prov. charges s/congés à payer	5R	5S	5T	5U
Autres prov. risques et charges	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Prov. immobilisat. incorporelles	6A	6B	6C	6D
Prov. immobilisat. corporelles	6E	6F	6G	6H
Prov. titres mis en équivalence	02	03	04	05
Prov. titres de participation	9U	9V	9W	9X
Prov. autres immo. financières	06	07	08	09
Prov. stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Prov. comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres prov. pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE UG UJ	UF UH UK	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				10

SEPIA

ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2017

NOTE 3 - CAPITAL

Le capital social est composé de 158.616 actions, entièrement libérées.

NOTE 4 – AUTRES CREANCES

- Etat – Impôt à payer 0 €
- Créance débiteurs divers 13 €

NOTE 5 - DETTES

La répartition des dettes selon leur échéance, le détail des effets à payer, des dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer sont présentées dans le tableau ci-après.

	Montant brut au bilan	Montant à 1 an au +	Montant à + de 5 ans	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer
Dettes fiscales et sociales	33.411	33.411				2.832
Autres dettes	2.279.497	2.279.497			2.279.497	
Fournisseurs	60.178	60.178				60.178
TOTAL	2.373.086	2.373.086			2.279.497	63.010

NOTE 6 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Résultat courant avant Impôt	-176.754
Résultat exceptionnel	0
Impôt	16.025
Résultat comptable	-192.779